

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération :
9

Date de la convocation :
24/01/2017

Date d'affichage :
7/02/2017

Séance du 3 FEVRIER

De l'an DEUX MILLE DIX-SEPT

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RENAUT Edith, Maire

Présents : Edith RENAUT, Bernard JOFFRAIN, Jean Daniel BONHOMME, Didier BOUGREL, Sylvain BOUGREL, Robert ROCHE, Joël FEYEREISEN, Richard CLEMENT, Jean-François FEUTRIEZ

Absents excusés : Danièle GEORGES qui a donné pouvoir à Edith RENAUT

Objet de la délibération

Secrétaire : Bernard JOFFRAIN

1219 – COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC

Le montant des titres et mandats émis étant conformes à la comptabilité communale, le conseil approuve le compte de gestion 2016 du comptable public.

1220 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Présenté par le 1^{er} adjoint, Bernard JOFFRAIN.

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 38 277.06 €
excédent d'investissement de 36 967.16 €

soit un excédent global de 75 244.22 €

Mme Le Maire s'étant retirée, le Conseil, à l'unanimité, vote le compte administratif.

1221 – ADHESION DEFIS 2017

Les services de Défis étant satisfaisants, les travaux exécutés en 2016 étant conformes à la demande, le conseil vote, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion pour 2017 et précise que les travaux demandés pour 2017 seront identiques à 2016 :

- Débroussaillage des 3 captages mais revu quant à la surface à faire
- Ménage salle des fêtes et mairie 2 fois/an
- Autres travaux si nécessaire par bon de commande
- La réfection du mur validée en 2016 sera faite en ce début d'année avec une réduction de 10% pour retard ; confirmée par le Directeur.

1222 – ETUDE D’AIRE D’ALIMENTATION DES CAPTAGES (AAC)

- Pour lutter contre les pollutions diffuses, la loi sur l’eau a renforcé les dispositifs de gestion de la ressource en créant des aires d’alimentation des sources.
- Les zones définies permettant la mise en œuvre d’actions visant à modifier les pratiques agricoles afin d’améliorer la qualité de la ressource.
- Actuellement, notre ressource est impactée par les nitrates. La réunion du 17 janvier (réunion à laquelle assistaient élus, propriétaires et exploitants) a permis une information complète de la situation sur notre commune ainsi que Hûmes-Jorquenay ; Jorquenay étant situé de part et d’autre du même plateau (La Roche).
- la commune de Hûmes-Jorquenay a ouvert le programme de protection de ses captages, il est donc pertinent de décider, conjointement, de la création de ces aires d’alimentation.
- Les 11 captages (3 pour Charmes, 8 pour Hûmes-Jorquenay) ont été déclarés prioritaires par l’agence de l’eau Seine Normandie et peuvent prétendre à la mise en place des AAC et obtenir des aides à la hauteur de 80%.
- Le coût pour la commune est estimé à 26 000.00 HT ()

Après avoir entendu la présentation de la note technique établie par le service Eau du Conseil départemental, appelé à se prononcer

Considérant que la qualité de l’eau est une priorité
Considérant que la demande AAC est conjointe avec Hûmes-Jorquenay
Considérant que les aides du Bassin Seine Normandie sont à hauteur de 80%

Le conseil accepte cette étude à l’unanimité.

Demande l’appui du service technique du Département pour :

- la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage AMO
- la consultation et désignation d’un bureau d’étude indispensable
- la réalisation du cahier des charges
- le dossier de subvention au Bassin Seine Normandie

DIT que le coût hors subvention de 26 000.00 € HT sera inscrit au BP 2017.

Le conseil donne mandat au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l’unanimité.

1223 – CONVENTION POUR LA CREATION DU SERVICE COMMUN – TRAVAUX TERRITOIRE DE NEUILLY

Le Maire expose que le SIVOM de Neuilly l’Evêque a été dissout dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Pour permettre aux communes de bénéficier du service, la Communauté de Communes du Grand Langres a mis en place un service commun au sens de l’article L.5211-4-2 du CGCT. Pour que la commune puisse continuer à faire appel aux agents, il convient de signer la convention de service commun jointe.

Il précise que la facturation du service aux communes se fera sur attributions de compensation. Le calcul sera établi en fonction des modalités déterminées dans le règlement de service adopté par le conseil communautaire du 20 décembre 2016.

A l'unanimité, le conseil approuve la convention de service commun telle que jointe en annexe et autorise le maire à la signer.

1224 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SIALC

La poursuite des travaux lancés en 2016 demande une participation des communes membres.

En 2016, la participation pour Charmes a été versée en décembre, montant de 5 375.00 € versée en investissement.

Pour 2017, le calcul est évalué à 22 453.00 €

Il est précisé que les tarifs aux abonnés verront aussi une augmentation.

Après avoir examiné la situation par le tableau présenté, le conseil accepte le calcul et dit que le montant sera inscrit au BP 2017 en investissement.

Voté à l'unanimité.

1225 – BALAYAGE REVERS EAU 2017

Pour 2017, le conseil maintient le service assuré par l'entreprise « Vitrierie Claire ».

Dit que 2 passages sont à programmer, coût pour 1 passage 391.00 € HT sans le contrôle des regards.

Voté à l'unanimité.

1226 – EFFACEMENT DU RESEAU AERIEN - RUE DES ACACIAS

Seul reste à faire l'implantation des réverbères.

Le SDED nous a fait parvenir un bilan prévisionnel d'un montant de 51 682.00 € à la charge de la commune.

Un acompte sera demandé prochainement à hauteur de 30 150.00 €.

Le solde sera demandé après réception des travaux.

Le conseil décide d'inscrire le montant de 51 682.00 € au BP 2017.

Autres points abordés

- le Grand Langres nous a avertis que le dossier de la modification de la carte communale partielle avait été transmis en Préfecture le 19 janvier 2017.

Cette carte avait été votée par la CCGL le 20/12/2016.

- Un dossier concernant le réseau d'assainissement rue des Acacias pour lequel les services de l'Etat émettent des objections dans l'instruction du permis d'aménager « SCI Charmes en Chalet » a été constitué (12 pièces) et remis à M. Guéné Sénateur le 2/02/17 à sa demande, en vue d'une rencontre avec Mme Le Préfet.

- Travaux voirie : il est urgent d'intervenir sur l'espace stationnement devant la Mairie par un apport de « Fraisat ».

Ce travail sera fait avec les conseillers sous la responsabilité de l'Adjoint.

Il est précisé que, vu les opérations d'investissements prévues au BP 2017, il ne sera pas possible de prévoir les travaux de trottoirs de la rue des Sorbiers cette même année.

- La date du repas des aînés est fixée au Mardi 4 avril 2017 à 12h00.

• La possibilité d'intégrer une commission du Grand Langres est ouverte aux conseillers des communes membres ; se portent volontaires :

- Commission environnement OM : Didier BOUGREL
- Commission tourisme : Robert ROCHE
- Commission scolaire : Richard CLEMENT

Un courrier signalant ce choix sera envoyé au directoire du Grand Langres.

• Mme le Maire informe le Conseil que pour la fin de son mandat, elle décide de faire don de son écharpe de maire à la commune ; écharpe dont elle a assuré la dépense en 1995.

La séance est levée à 22 h00

Edith RENAUT	Robert ROCHE	Didier BOUGREL
Bernard JOFFRAIN	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Danièle GEORGES	Joël FEYEREISEN
Jean-Daniel BONHOMME		